

Séance du Conseil Municipal du jeudi 15 septembre 2022

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Florence GERMON, Nadège FILHON, Christèle SENECHAUD, Stéphanie GIRE, Nathalie REMEAU

Messieurs Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Wilfried GUIGNARD, Marc BALABAUD, Michel LEDOS, Régis LACROIX

Absents excusés : Marie-France DUPONT, Mélissa TOUCHARD, Sabrina GIRAULT, Loïc MOREAU, Maxime LAMBERT, Bertrand BOUCHER

Procurations : Marie-France DUPONT à Michel ARNAUD ; Loïc MOREAU à Marjorie DUPE ; Maxime LAMBERT à Christèle SENECHAUD ; Mélissa TOUCHARD à Nadège FILHON ; Sabrina GIRAULT à Florence GERMON

Mme Marjorie DUPÉ a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 00 minutes, au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sur convocation du 9 septembre 2022, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1- Approbation compte rendu Conseil Municipal du 28 juillet 2022
- 2- Déclarations d'intention d'aliéné reçues depuis le dernier Conseil Municipal
- 3- Pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Aunis Atlantique – points à revoir suite au Conseil Municipal du 31 janvier 2022 : reversement de la Taxe Foncière du Bâti (TFB) sur les zones d'activités économiques
- 4- Consultation d'un cabinet d'architectes pour le projet de déplacement des Ligouriens.
- 5- Consultation d'un bureau d'études Fluides pour bilan thermique du Centre Rencontre et des écoles.
- 6- Définition d'un plan pour économies d'énergie compte tenu du contexte économique actuel
- 7- Cantine : fixation du tarif année scolaire 2022/2023
- 8- Centre Rencontre : fixation du tarif pour chauffage et location fin 2022/2023
- 9- Servitude Enedis/Commune rue du Champ de Sue
- 10- Questions diverses

1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2022

Le compte rendu de la séance du 28 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des présents

2- Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil Municipal

Depuis le dernier conseil, nous avons enregistré :

11 demandes d'intentions d'aliéner :

8 maisons : rue du manège, rue de la Haute Bourgogne, rue de l'océan, rue du Stade, impasse de la prée, rue des chalets de l'Aunis, rue de l'Aunis

3 terrains : 2 dans la rue du Moulin Corneau ; 1 dans la zone commerciale de l'Aunis (renfermis)

Ces ventes n'ont pas fait l'objet de décision d'intention d'aliéner.

A noter que depuis le début de l'année nous avons enregistré 39 demandes d'intention d'aliéner.

3- Pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Aunis Atlantique – points à revoir suite au Conseil Municipal du 31 janvier 2022 : reversement de la Taxe Foncière du Bâti (TFB) sur les zones d'activités économiques

Il s'agit de revoir 2 points abordés lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2022 et pour lesquels le Conseil Municipal s'était prononcé contre dans un but d'ouvrir les négociations avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique ;

Ces points portent sur le reversement à la CDC de la Taxe foncière du bâti sur les zones nouvelles et sur la dynamique des zones existantes.

Dans un esprit d'ouverture et de négociation, le Président de la CDC était revenu nous voir afin de revoir la part reversée. Nous avons trouvé un accord de principe sur 70% pour la CDC et 30 % gardé par la Commune.

Suite au Bureau Communautaire, les maires se sont prononcés contre cette proposition, et le taux reste à 80% pour la CDC et 20 % pour la Commune.

Certains élus de la CDC laissent entendre que si Sauveur n'abonde pas dans ce sens, cela pourrait bloquer certains investissements prévus dans la zone de Beaux vallons. Et il est également rappelé par la CDC sa participation au financement de la Piste Cyclable nous reliant au Gué d'Alléré.

Le Conseil Municipal regrette le manque de négociation de la part de la CDC et se voit imposé une décision de manière unilatérale.

Par conséquent ces 2 points du pacte financiers sont remis à l'ordre du jour :

. Pour les communes disposant d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE)

Reversement de la Taxe Foncière du Bâti (TFB) sur les Zones d'Activités Economiques

Reversement de la nouvelle TFB issue de la réforme de la Taxe d'Habitation

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, lorsqu'une nouvelle entreprise va s'installer dans une zone économique, la commune d'implantation de la zone percevra la TFB qui était auparavant versée au Département (Effet d'Aubaine). Il est proposé que cette future recette soit versée à la CDC.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, avec 5 voix pour ; 4 voix contre et 9 abstentions

Reversement d'une part de la Taxe Foncière Bâti des nouvelles zones économiques et des extensions des zones existantes

Pour les futures zones économiques ou les extensions des zones existantes, il est proposé que 80% de la TFB issue de la dynamique des bases (part communale + ancienne part Département) soit versée à la CDC.

Exemple

Saint-Sauveur d'Aunis. La base TFB Economie est de 272 754 € dont **181 466 €** pour la ZAE. Le taux consolidé est de 40,49% avec un coefficient correcteur de 0,86 soit **34,8%** (19% Commune + 15,8% ex Département).

Pour l'extension de la Zone de Beaux-Vallons, si la base augmente de 1% soit de 1 814 €, la TFB augmentera de 631 €. Il est proposé que 80%, soit 505 € soit reversé à la CDC.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, avec 5 voix pour ; 4 voix contre et 9 abstentions

4 - Consultation d'un cabinet d'architectes pour le projet de déplacement des Ligouriens.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que pour déplacer les Ligouriens, il faut faire une consultation après de cabinets d'architectes. Si nous souhaitons avoir des aides pour avancer dans ces projets, il faut des études.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir ces études.

5- Consultation d'un bureau d'études Fluides pour bilan thermique du Centre Rencontre et des écoles.

Afin de faire des économies d'énergies, et d'obtenir des aides pour la rénovation énergétique de certains bâtiments, il convient de consulter un bureau d'études fluides ;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité qu'une étude soit faite pour se donner la possibilité de rénover des bâtiments afin d'en améliorer la consommation énergétique.

6- Définition d'un plan d'économies d'énergies compte tenu du contexte économique actuel

Un point a été fait sur les économies possibles en matière de consommation d'énergies et proposons quelques solutions :

- Eclairage public :
 - mise en place de LEDS (prise de charge de 50% par le SDEER)
 - avancer l'extinction des luminaire à 22 h au lieu de 22h30 et retarder l'allumage le matin à 6h15 au lieu de 6 h
 - l'éclairage des vestiaires du foot est à régler
 - le tour des rues sera effectué afin de voir les anomalies et y remédier.
 - La période du 15 juin au 15 août, les rues ne seront pas éclairées.
 - Il est également suggéré de réduire la période des illuminations de Noël
- Ecoles :
 - Verrouiller les programmations des radiateurs et veiller aux nuits, week-ends et vacances scolaires.
- Centre Rencontre :
 - Faire attention aux horaires de programmation
 - Prendre RDV avec la société Delta Dore pour faire un point sur le fonctionnement du chauffage et les réglages.
 - Verrouiller la programmation des radiateurs

- Suppression de la bonbonne de gaz de la cuisine
- Remplacement de la cuisinière gaz par une petite cuisinière électrique
- Revoir le tarif du chauffage lors des locations
- Faire une étude de consommation réelle en relevant le compteur avant et après une manifestation en été et en hiver afin de mieux estimer le coût du chauffage.

-Mairie : voir le fonctionnement du chauffage au sol du rez de chaussée

-Poste : voir devis pompe à chaleur pour le chauffage du logement ex-poste

7-Cantine : fixation du tarif année scolaire 2022/2023

Les tarifs du restaurant scolaire sont inchangés depuis 2019. Nous avons eu une nouvelle augmentation en cours d'année que nous avons choisi de ne pas répercuter sur les familles en cours d'année scolaire.

Pour cette nouvelle année scolaire, il convient de réévaluer les tarifs comme suit au 1^{er} septembre 2022 :

Maternelles : 2.86 € (2.70 précédemment)

Elémentaires : 2.99 € (2.82 € précédemment)

Adultes : 4.98 € (4.70 € précédemment)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle tarification.

8-Centre Rencontre : fixation du tarif pour chauffage et location fin 2022/2023

Il est décidé de revoir ce point suite à l'étude de consommation qui sera faite comme évoqué dans le point 6 de ce compte rendu. On maintient le tarif pour fin 2022 et on reverra les tarifs pour 2023.

9-Servitude Enedis/Commune rue du Champ de Sue

Pour desservir en électricité le lotissement du Petit Moulin 2, il convient d'accorder à Enedis une servitude de passage pour raccorder ce lotissement sur la parcelle AC 37 (château d'eau).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à acter sur cette parcelle pour une servitude.

10-Questions diverses

-La date du Marché de Noël est évoquée, il devrait lieu le dimanche 18 décembre.

-Le prochain bulletin municipal devrait sortir pour la fin de l'année.

-Marc Balabaud évoque la piste cyclable qui longe la rue d'Aunis, et demande une taille des arbres afin d'en faire un endroit moins « isolé ».

Marc Balabaud demande également plus d'information sur la mise en place du dos d'âne de la rue de l'Aunis. Ce dos d'âne a été mis en remplacement des coussins berlinois qui étaient en place auparavant et qui avaient disparus suite aux travaux du lotissement des Chalets de l'Aunis.

-Marjorie Dupé évoque le cheminement le long du stade dans la rue du stade qui est méconnu, et qui mériterait un balisage pour inciter les piétons à l'emprunter et les mettre en sécurité dans cette courbe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Marjorie DUPÉ

